

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 17 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept septembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le dix septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018

PRESENTS

AIGREMONT	Isabelle BOUCHERIE, DELEGUEE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Gilbert ROUAULT, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE
LE VESINET	Abel VINTRAUD, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Fabrice TENNESON, DELEGUE TITULAIRE Marie-Odetta ALAIS, DELEGUEE SUPPLEANTE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Nicolas ROUSSEAU, DELEGUE TITULAIRE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT	José CARRAT, DELEGUE TITULAIRE Cinthia DOMINGUES, DELEGUEE SUPPLEANTE Emma SADOON, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAMBOURCY	Pascale MERIDA, DELEGUEE TITULAIRE Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT Pierrick FOURNIER, DELEGUE SUPPLEANT
LE VESINET	Frederic GOZLAN, DELEGUE SUPPLEANT
MAREIL-MARLY	Brigitte MORVANT, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Jacques CHESNAIS, DELEGUE SUPPLEANT
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE

COMMUNES NON REPRESENTEES : MAREIL-MARLY

ASSISTAIENT A LA SEANCE

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Catherine SCAGNI, Directrice de la piscine intercommunale
Madame Cyrille ARIEU, Responsable du bassin de la piscine intercommunale
Madame Julia HOUILLON, Responsable communication des Syndicats intercommunaux

Nombre de communes	:	7
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	10
<u>Pouvoir</u>	:	1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	9

RÉUNION DU 17 SEPTEMBRE 2018

Séance du Comité

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19 heures.

Madame BOUCHERIE, de la commune d'AIGREMONT, est désignée comme secrétaire de séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour, qui est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2018
- Compte-rendu des actes administratifs du Président
- Modification du tableau des effectifs
- Avenants aux marchés publics de réhabilitation et d'extension de la piscine intercommunale
- Avenant de prolongation au marché de location et d'installation de structures temporaires pour la piscine intercommunale
- Questions diverses

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JUIN 2018

Sans observation, le Comité adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Comité du 13 juin 2018.

COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

Le Président présente le rapport.

Sans observation, le Comité prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Président présente le rapport.

En l'absence de question, le Président soumet cette délibération au vote.

Le comité syndical adopte, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs.

AVENANTS AUX MARCHES PUBLICS DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE

Monsieur **ROUSSEAU** présente le rapport. Il précise que cette délibération, ainsi que la suivante, sont liées et sont la conséquence, et des retards de travaux supportés par le chantier, et de l'aléa concernant le plomb.

Monsieur ROUAULT demande à quoi est due l'augmentation de 774,53 %.

Monsieur SAILLARD explique que cette augmentation est effectivement énorme ; il pense que chacun a pu se rendre compte du montant exceptionnel des travaux liés au

plomb, qui, initialement de 75 000 €, est passé à 600 000 € ; le pourcentage d'augmentation est de fait très conséquent car le lot de départ était très faible.

Il ajoute que, juridiquement, cette augmentation est légale puisque liée à un aléa, donc imprévisible par définition. En outre, aucune mise en concurrence ne pouvait être faite car cela aurait fait perdre du temps et il fallait que ce soit cette entreprise qui fasse ces travaux liés au plomb.

Le Président demande si, actuellement, la partie relative à l'encapsulage du plomb sur le chantier a été finalisée.

Monsieur MIRABELLI répond que cette intervention est toujours en cours, mais finalisée à environ 70 %.

Monsieur SAILLARD confirme cette information.

Sans autres observations, **le Président** propose au comité d'approuver cette délibération.

Le comité syndical adopte, à l'unanimité, l'avenant aux marchés publics de réhabilitation et d'extension de la piscine intercommunale.

AVENANT DE PROLONGATION AU MARCHÉ DE LOCATION ET D'INSTALLATION DE STRUCTURES TEMPORAIRES POUR LA PISCINE INTERCOMMUNALE

Monsieur ROUSSEAU présente le rapport.

Le Président insiste sur la nécessité de réouvrir l'établissement principal le plus tôt possible car, s'il devait encore être constaté du retard par rapport au planning de réouverture, fin février, il faudrait à nouveau louer des structures temporaires et que cela impacterait de manière sérieuse l'équilibre budgétaire. Il insiste sur cette priorité de réouverture.

Il explique, qu'il n'a pas souhaité, dans cet avenant, aller au-delà de cette date du 13 février qui est contractuelle. Si cela devait cependant être le cas, il affirme que des discussions un peu plus sévères auraient lieu avec les prestataires. Toutefois, il ajoute que, pour le moment, il n'y a pas lieu de modifier ce planning.

Monsieur TENNESON fait observer qu'il comprend que, vis-à-vis de l'extérieur, le comité ne présage pas de retard éventuel, mais il souhaite savoir s'il a été fait une projection du « worst case » concernant, notamment, des cahiers budgétaires qui ont été présentés dernièrement.

Le Président indique que cela a été fait.

Monsieur SAILLARD insiste sur le fait, qu'à partir du 20 juin 2019, l'extérieur de la piscine doit être prêt pour accueillir le public. Il ajoute qu'il y aura un bassin extérieur, un grand bassin intérieur et un solarium. Il estime que ce sera le moment, alors que le public sera important, de proposer des activités annexes, avec l'utilisation de bracelets, des stages pour enfants qui ne partent pas en vacances, etc. Il fait remarquer qu'il faudra, en tout cas, faire preuve d'imagination pour proposer des actions diverses faisant venir le public et engendrant ainsi des recettes.

Sans autres questions, **le Président** propose au Comité d'approuver cette délibération.

Le comité adopte, à l'unanimité, l'avenant de prolongation au marché de location et d'installation de structures temporaires pour la piscine intercommunale.

Le Président souhaite faire un point concernant le pilote du chantier que le comité souhaiterait un peu plus présente car les semaines à venir sont cruciales. Il demande à Monsieur SAILLARD, à Monsieur BURGAUD et à Monsieur MIRABELLI qu'un courrier soit envoyé à cette personne.

Monsieur MIRABELLI précise qu'un recadrage va avoir lieu, en présence de Monsieur BURGAUD, sans rien lâcher. Il ajoute que le bon déroulement du chantier se joue à quelques semaines et que le pilote du chantier doit faire son travail et ne peut pas toujours se réfugier derrière le marché public. Il indique que tous les intervenants vont devoir prendre leurs responsabilités et qu'un rappel à l'ordre va être fait afin de parvenir au résultat.

Monsieur SAILLARD signale que les entreprises sur place, notamment l'entreprise générale Bati Ouest, estiment que la date du 13 février est tenable, à deux ou trois semaines près, à condition cependant que l'OPC, c'est-à-dire la société qui suit le planning et qui gère le chantier, soit présente, car le calendrier est très serré. Or, il fait observer que la pilote, comme elle l'a déjà fait, n'est pas toujours présente sur le chantier, s'absente ou disparaît quelques jours ou envoie d'autres personnes à sa place, moins efficaces car n'ayant pas sa technicité et n'ayant pas la capacité à trouver des solutions et des arrangements appropriés. Il informe qu'il lui a été rappelé plusieurs fois que sa présence sur le chantier était indispensable, d'autant que, lorsqu'elle est là, il y a vraiment une différence. Il est tout à fait d'accord avec Monsieur MIRABELLI, pour dire qu'elle doit être très présente et doit s'adapter au jour le jour aux conditions de fonctionnement, afin que les travaux soient terminés dans les délais, puisqu'aujourd'hui il est dit que c'est faisable.

Le Président souhaite la confirmation que Monsieur BURGAUD et Monsieur MIRABELLI lui feront bien un écrit à ce sujet.

Monsieur MIRABELLI, pour conclure, et pour rassurer les élus, fait observer que Monsieur BURGAUD et lui-même défendent ce dossier avec détermination, pour l'ensemble des communes membres.

Le Président demande à Monsieur SAILLARD s'il est possible d'avoir un rétro planning, à fin février, des différentes étapes qui doivent être effectuées, comme par exemple la date de la remise de la paroi vitrée. Il souligne que les élus ont souvent des questions à ce sujet et il est nécessaire qu'ils puissent avoir des marqueurs de calendrier. En effet, beaucoup de personnes passent devant le chantier et ne voient pas forcément beaucoup d'évolution, car les travaux se passent à l'intérieur évidemment.

Monsieur SAILLARD précise que le deuxième film vidéo, confectionné fin août, sera bientôt livré. Il propose également de communiquer, sur Facebook et aux élus, les grands points de l'évolution du chantier à venir.

Monsieur MIRABELLI, qui reste persuadé que le contact est essentiel et qui rappelle le succès de la visite avec les élus, émet l'idée, même s'il ne sait pas si cela est envisageable, qu'une autre visite aux concitoyens des différentes communes puisse avoir lieu afin de leur montrer l'étendue du chantier. Il est persuadé qu'après avoir vu un tel chantier, le public parlera en toute connaissance de cause.

Le Président n'est pas contre, à condition qu'il y ait quelque chose à montrer. Il demande si ce n'est pas trop tôt et s'il ne serait pas préférable d'attendre deux mois.

Monsieur MIRABELLI précise qu'actuellement le carrelage de la piscine est en train d'être posé, mais beaucoup de choses ont évolué. Il ajoute que des visites de grosses infrastructures, non pas provisoires, mais en travaux, intéresse le public.

Le Président attire l'attention sur les problèmes de sécurité.

Monsieur MIRABELLI répond qu'il n'y a plus grand risque désormais.

Le Président suggère que cela soit expertisé par la directrice de la piscine et la responsable de la communication.

Monsieur SAILLARD rappelle que des visites de chantier ont eu lieu avec des usagers de la piscine, c'est-à-dire des personnes qui connaissaient déjà l'établissement. Pour ces visites, il y a eu un panel représentatif, puisque cela faisait partie du travail d'étonnement. Monsieur Saillard espère que ces personnes vont communiquer sur ces travaux.

Il indique que les problèmes de sécurité vont être examinés.

Il informe qu'il y a eu un très bon retour du forum des sports et que, durant celui-ci, énormément de flyers ont été distribués pour annoncer qu'une journée porte ouverte aura lieu le samedi 22 septembre 2018. Il ajoute que différents programmes ont été prévus afin que le public puisse découvrir, essayer, ... Il indique que tous les acteurs de l'établissement sont sollicités, y compris l'ostéopathe et la diététicienne. Il explique que des éléments de langage ont été communiqués aux agents afin qu'ils puissent échanger correctement avec le public. Il suggère qu'un peu plus tard, il peut, effectivement, être envisagé de faire une journée « porte ouverte chantier », après la pose du carrelage par exemple.

Monsieur MIRABELLI attirent à nouveau l'attention des élus sur le fait qu'au forum des sports, les retours ont été excellents, que ce soit pour la salle de remise en forme ou pour la piscine. Le public a été très nombreux et a demandé beaucoup de renseignements. Il ajoute qu'il est très optimiste en ce qui concerne l'avenir.

Le Président conclut en précisant avec satisfaction que les six prochains mois vont marquer la logique de réouverture de l'établissement et que cela doit animer tous les intervenants sur ce chantier.

Sans autres observations supplémentaires la séance est levée à 20 h 10.